

tel cas requis et accoutumé, ils le mettent et instituent de par nous en possession dud. office ensemble des honneurs autoritez, prerogatives exemptions gages qui luy seront donnez Revenus et emoluments aud. office appartenans, et le fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement et le fassent obéir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra es choses concernant le dit office car tel est notre plaisir en temoin de quoy nous avons fait mettre notre scel à ces dittes présentes Donné à Paris le dixième jour du mois de fevrier l'an de grace mil sept cent vingt deux et de notre Regne le septieme, signé Louis et au dos est écrit, par le Roy, Le Duc d'Orléans Regent present, signé fleuriau.

Registré ouy, et ce requerant le procureur general du Roy suivant L'Arrest de ce jour par Moy Coner secrétaire du Roy greffier en chef au Conseil supérieur de Québec le douze octobre mil sept cent vingt deux,

Daine

*Information des vie et moeurs de Nicolas Lanoullier
(9 octobre 1722)*

L'an mil sept cent vingt deux le neuf jour du mois d'octobre pardevant nous françois Mathieu Martin de Lino premier Conseiller au Conseil Supérieur de Québec commissaire en cette partye, par arrest du cinquieme de ce mois est comparu le sieur François Foucault garde magazin pour le Roy en ce pays lequel nous a dit avoir été assigné à la requestre du procureur Géral du Roy et en vertu de notre ordonnance du jour d'hier pour déposer sur les vie et moeurs du sieur De la Nouillier tresorier de la marine en ce pays et nous a représenté son exploit d'assignation par de la Riviere huissier en ce Conseil et après serment de luy pris en la maniere accoutumée et qu'il nous a dit n'être parent ny allié des partyes.

A dit qu'il connoit le sieur De la Nouillier pour un fort honneste homme et capable de bien remplir la charge de Conseiller et qui n'a que du bien à dire de luy qui est tout ce qu'il a dit lecture a luy faite de ses dires a dit iceux contenir vérité et a persisté et signé

Foucault — Delino — Boisseau, commis greffier.